



Pratique douteuse - Achat de cours en ligne de langues étrangères non utilisable sans abonnement

Par **LPM88**, le **18/02/2023** à **19:56**

Bonjour,

Mon mari s'est inscrit sur une plateforme d'apprentissage des langues en ligne dans le but d'améliorer son français. Le système est un abonnement mensuel donnant un certain nombre de crédits qui peuvent ensuite être utilisés pour réserver des cours en ligne.

N'ayant pas été très assidu, il a accumulé des crédits et a voulu faire une pause dans son abonnement afin de les écouler avant de reprendre. Il lui a été répondu que toute pause dans son abonnement implique un blocage des crédits déjà acquis, et ceci est justifié par la société en disant que ça faisait partie des conditions de vente. Il se retrouve donc à payer un abonnement mensuel pour pouvoir profiter d'un service pourtant déjà payé. Ceci est-il bien légal ?

Le siège de la société est en Allemagne.

Merci pour votre réponse !